



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

CD MURET

affilié à la  Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

FAILLE DANS LE SYSTEME SECURITAIRE: POING AMERICAIN TROUVE EN CELLULE

Le vendredi 22 mars au matin, le Chef du bâtiment CD donne ordre à 2 surveillants affectés à ce bâtiment de procéder à la fouille d'une cellule d'un détenu du D1er. Quelle ne fut pas la surprise de nos collègues de découvrir un poing américain (arme blanche classée en catégorie D) ! Celui-ci était dissimulé à l'intérieur d'un paquet de tabac à rouler. Cette fouille a permis aussi de trouver un couteau de fabrication artisanale très affûté et taillé en pointe. La fouille devait permettre de saisir un téléphone portable, mais au final ce sont bien **des armes artisanales** confectionnées par un détenu qui ont été trouvées grâce au **remarquable professionnalisme des deux agents missionnés** pour l'investigation de la cellule ciblée.

Cette découverte stupéfiante accentue encore plus l'idée que nos agents pénitentiaires exercent leurs tâches **dans un milieu hostile et dangereux** et que nous devons être plus que jamais sur nos gardes et "*avoir un œil derrière la tête*" en permanence.

L'article 57 de la loi pénitentiaire prévoit que ces fouilles doivent être justifiées par la présomption d'une infraction ou lorsqu'il existe des raisons sérieuses de soupçonner l'introduction au sein de l'établissement pénitentiaire d'objets ou substances interdits constituant une menace pour la sécurité des personnes ou des biens.

Il est plus que prouvé que notre établissement ne peut plus accueillir en son sein des détenus dont le comportement fait courir **un risque énorme pour la sécurité de nos agents** dévoués et appliqués dans leurs missions de garde ainsi qu'au maintien du bon ordre de l'établissement.

Aussi, nous pensons que pour les détenus porteurs de prothèses métalliques et en l'absence de portique à onde millimétrique, il serait plus que souhaitable de les soumettre à une fouille corporelle intégrale au moment du retour de la zone ateliers afin d'éviter l'introduction d'objets illicites et dangereux pour le personnel pénitentiaire et les autres détenus.

Des mesures urgentes doivent être prises pour renforcer nos équipements (matériels de détection électroniques ou à rayons X scanners), moyens sécuritaires (gilets pare-lames...), affectation adaptée des détenus suivant leur profil, pour ne pas connaître un drame à Muret.

Le S.P.S. attend que la Direction prenne rapidement la mesure de l'ampleur et de la gravité de l'insécurité qui règne dans notre établissement.

Muret, le 25 mars 2019

Pour le Bureau Local S.P.S. de Muret
Le Secrétaire Local S.P.S. de Muret

Laurent GUERRERO